



Camille GUADER

1913 - 1984

O. R. A.

Jeune footballeur avant la
Seconde Guerre Mondiale
(vers 1930-)



Camille GUYADER

1913 - 1984

-

Mobilisé en 1939

Il rejoint l'O. R. A. dès
sa création.



1940. Sur le front -

Camille GUYADER (1913-1984)

un foulard sur le visage
pour se protéger de la
poussière.



C. Feytaud



1974

Grand nom de la Résistance M. Emile Le Bris n'est plus

M. Emile Le Bris n'est plus. Président d'honneur des résistants du canton de Douarnenez, il avait été pendant la dernière guerre l'un des artisans de l'opposition à l'occupant nazi en Cornouaille, où il représentait le mouvement Libé-Nord.

Tour à tour passeur d'hommes pour l'Angleterre, puis commandant des Forces Françaises Intérieures, il fut à la libération commandant de la place de Carhaix.

Beaucoup ont encore en mémoire le naufrage du « Jouet des Flots » qu'il commandait, ayant à son bord les grands résistants que furent Pierre Brossolette, Bolaert, Yves Le Hénaff, Lafont. Ce naufrage, devant la Pointe du Raz, devait être pour les « combattants de l'ombre » du Cap-Sizun, une source de pénibles épreuves.

Ancien syndic des gens de mer, M. Emile Le Bris, qui s'occupa naguère de l'U.S.D.P., était chevalier de la Légion d'Honneur et médaillé de la résistance.

Il décède à l'âge de 86 ans. Nombreux seront ses amis qui

l'accompagneront à sa dernière demeure. Les obsèques civiles auront lieu aujourd'hui samedi, au cimetière de Douarnenez.

A toute sa famille nous présentons nos plus sincères condoléances.

NECROLOGIE

Une vieille et populaire figure douarneniste disparaît avec M. Pierre Marot.

Il vient de s'éteindre à l'âge de 88 ans à son domicile, 49, boulevard Camille Réaud.

Médaillé militaire, il avait combattu en 1914-18 dans les rangs fameux des fusiliers-marins de l'amiral Ronarc'h, à Dixmude et autres lieux. Conseiller municipal aux premiers temps de Daniel Le Flahc'hec, il fut également le chantre de son pays. Il composait des chansons sur les événements qui marquaient son histoire. Elles sont encore dans beaucoup de mémoires.

Poète à sa manière — mais y a-t-il plusieurs manières de l'être ? — il prénomma son fils Clément.

Ses obsèques civiles auront lieu lundi, au cimetière de Ploaré.

A toute sa famille, nous présentons nos plus sincères condoléances.



Etat-Major de l'ORA, réunion clandestine
Kernoalet LE JUCH

Camille GUYADER
2^e à droite

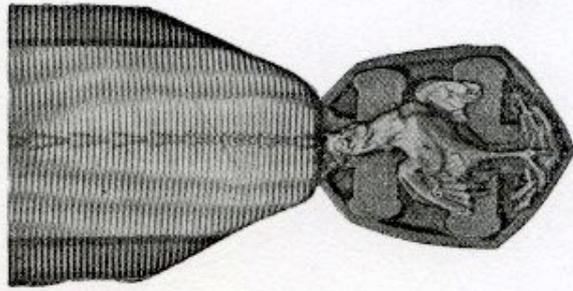


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

NEUVIÈME RÉGIMENT D'INFANTERIE

21/81 21/137 21/158

GUERRE 1939-1945



Au nom du Colonel Louis Eritschler,

commandant le 9^e Régiment d'Infanterie, tué en

service commandé, le Capitaine Leclerc, assurant

l'expédition des affaires du Régiment, certifie que le

Guyader Camille

Classe 1933, Recrutement Quimper, de la 1^{ère} Compagnie n° 21/137

a droit au port de la Médaille Commémorative de la Guerre 1939-1945, avec barrette

"France", dans les conditions prévues par le Décret n° 46-1247 du 21 Mai 1946.

Croix Paris, le 20 Juin 1954
(marque)

N° 354

ANCIENS DU 9^e R. I.
163, Rue Amelot, Paris XI^e

RÉGIMENT D'INFANTERIE

West

MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE



PAR DÉCRET DU 31 Mars 1947

*Vu l'ordonnance N° 42, du 9 Février 1943, du Général de Gaulle, Chef de la France Combattante,
Président du Comité national français, instituant une Médaille de la Résistance française ;
Vu l'ordonnance du 7 Janvier 1944, relative à l'attribution de la Médaille de la Résistance française,*

LA MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE A ÉTÉ DÉCERNÉE À

M. Aspirant

Guyader Camille

*Vu, vérifié, scellé et enregistré N° 122 CL
Le Grand Chancelier de l'Ordre de la Libération
Le Colonel G. de BOESOUY
Vice-Président de la Commission Nationale
de la Médaille de la Résistance Française*

Fait à Paris, le 27 janvier 1949

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

nomme Monsieur G U Y A D E R Camille

Président-Fondateur d'une Section de l'Association "Organisation de Résistance de l'Armée"

né le 24 Mai 1913 , à Lannilis (Finistère)

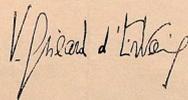
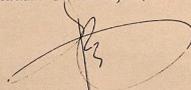
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

pour prendre rang de la date de la remise réglementaire de l'insigne et jouir de tous les droits, honneurs et prérogatives attachés à cette qualité

Fait à Paris, le 15 Décembre 1976

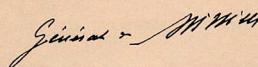
Scellé du sceau de l'Ordre sous le n° 8.509 C 76

Le Secrétaire Général Adjoint,



Par le Président de la République :

LE CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,





Ville de Douarnenez BP 437 29174 Douarnenez cedex
www.mairie-douarnenez.fr

PHOTOS

Camille GUYADER

PHOTOCOPIES

Brochure O.R.A. 1946

NOMENCLATURE des ACTES QUALIFIES de RESISTANCE à L'ENNEMI

- a) détention volontaire de matériel clandestin d'impression ; rédaction, impression, transport ou distributions habituels de tracts ou journaux clandestins, établis par une organisation reconnue au titre des forces françaises combattantes (F.F.C.), des forces françaises de l'intérieur (F.F.I.) ou de la résistance intérieure française (R.I.F.) ;
- b) fabrication habituelle et non rétribuée de pièces d'identité pour des membres de la résistance au sens de l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945 ;
- c) fabrication et transport de matériel radio en vue des émissions et réceptions de postes clandestins destinés à la résistance, ainsi que l'utilisation de ce matériel ;
- d) fourniture volontaire, gratuite et habituelle de locaux aux réunions de groupes clandestins ;
- e) hébergement gratuit et habituel de résistants traqués ou blessés au cours d'une action militaire, de militaires français ou alliés évadés ou de parachutistes des armées alliées ;
- f) passage habituel, à titre gratuit, de résistants ou de militaires évadés hors du territoire occupé vers la France libre, les pays alliés ou non belligérants ;
- g) destruction ou sabotage de voies ou moyens de communication, d'installations ferroviaire , portuaire ou fluviale, d'entreprises ou de matériels concourant à l'effort de guerre de l'ennemi ;
- h) transport ou détention volontaire d'armes ou d'explosifs dans un but de résistance (notamment à l'occasion de parachutages) ;
- i) actions offensives ou défensives dirigées soit contre les forces militaires de l'ennemi, soit contre les autorités ou organismes militaires ou policiers placés sous son contrôle ou les individus collaborant avec lui ;
- j) d'une manière générale :
 - tout acte caractérisé d'action contre l'ennemi, accompli en service commandé par les membres des réseaux (F.F.C.), formations (F.F.I.) ou mouvements (R.I.F.) ;
 - tout acte d'aide volontaire apportée, même individuellement, à un réseau, une formation ou un mouvement ;
- k) actes qui, accomplis par toute personne s'associant à la résistance, ont été, par leur importance ou leur répercussion, de nature à porter une sérieuse atteinte au potentiel de guerre de l'ennemi et avaient cet objet pour mobile.
